

Contribution développée de Jean Michel Lucas/Doc Kasimir Bisou pour l'atelier :

Numérique, mondialisation et diversité sont dans un bateau..

J'ai failli trouver cette entrée assez plaisante .. J'ai cherché à savoir qui était le « Pincemi » qui tombe dans l'eau et se noie ! Et qui était le « Pincemoi », qui lui, reste dans le bateau et berne l'auditeur trop attentif à l'histoire qu'on lui raconte !

Et c'est là que ça finit d'être drôle... car la seule signification que je peux donner à cette comptine est dramatique : sur ce bateau de la mondialisation, de la numérisation et de la diversité, « Pincemi » ne peut être que le musicien. C'est lui qui tombe dans l'eau , il se débat presque submergé par les flots. Il essaye de sortir la tête de l'eau. Il a besoin d'aide. Qui reste au sec dans le bateau pour feindre de lui apporter secours ? La réponse est cruciale pour sauver le musicien éploré et sans attendre la fin de l'histoire, le consommateur répond ému : « Taxe- moi ! ».

Trop subjugué par le vendeur des musiques perdues dans le vaste océan des économies du monde, il n'a pas pensé qu'il y avait d'autres manières pour le genre humain, de sauver le musicien ! Finalement, la comptine n'est qu'une mauvaise histoire de bouée de sauvetage dans un univers marchand désemparé par l'accès sans frein aux musiques et aux images. Avec ce titre, on voudrait presque que nous racontions une nouvelle fois, cet après midi, l'histoire de la licence globale et de la taxe de plus qu'elle nécessite. Ce qui ne va pas plaire au PDG de Free et de quelques autres qui le rapporteront certainement à l'oreille de Pierre Lescure !

Pour ma part, je voudrais raconter autrement l'histoire de ce bateau en me demandant d'abord dans quel « bon » sens il devrait aller ? Son parcours dans les vagues tumultueuses d'une rentabilité en berne, mènent-ils à l'enfer ou au paradis ? J'ose ainsi vous dire que la première question est effectivement celle du sens collectif, celle donc des « bonnes » valeurs d'intérêt général à protéger, pour garantir que le bateau de la mondialisation, de la diversité, de la numérisation et de la musique chemine dans la « bonne » direction, quitte à ajuster le cap au gré des tempêtes.

Pour fixer ce cap, je vous propose de prendre comme références les valeurs universelles des droits humains fondamentaux pour mieux évaluer les décisions publiques qui pourraient éviter les noyades de musiciens et les simplismes des hommes d'octroi ! Je pose ainsi sur la table du pilote du bateau la boussole éthique du développement des Droits humains pour que nous puissions mieux construire l'humanité ensemble, boussole certainement utile, aussi, à la commission Lescure qui en a sûrement bien besoin pour résister à la foire d'empoigne des intérêts particuliers contradictoires.

1 - Je commence par apprécier la mondialisation par rapport à cette boussole.

La mondialisation est un fait qui peut produire des catastrophes détruisant massivement des singularités humaines. Pourtant, je ferai ici le choix de sa valeur positive. Choix d'éthique publique considérant qu'il y a une « bonne » mondialisation lorsqu'elle est source de progrès humain. Avec la

boussole des droits humains, (en référence à Amartya Sen), cela signifie que les processus de mondialisation sont bénéfiques lorsqu'ils accroissent les **libertés** des personnes, élargissent leur **capabilités**, étendent leurs **responsabilités** vis à vis des autres.¹ Ils sont facteurs de progrès au sens où ils permettent de « faire humanité ensemble ».

Il faut bien entendu comprendre cette exigence à l'envers. Si la réalité des processus de mondialisation est destruction de libertés, perte de capacités, enfermement sur ses intérêts égoïstes, elle doit être combattue au nom de la quête d'humanité à laquelle nul ne devrait pouvoir échapper !

En faisant ce choix éthique d'une mondialisation source de progrès humain, les politiques publiques ont une légitimité incontestable à ramener la mondialisation vers ce « bon » cap dès que les intérêts particuliers l'en éloignent.

2 - Passons à « diversité culturelle ». Je garde le même esprit : en quoi la diversité culturelle est -elle une valeur bénéfique pour fixer le « bon » cap de notre bateau ?

Tout simplement parce que l'enjeu politique de la diversité culturelle est universel pour l'humanité. Pour s'en rendre compte, il suffit d'imaginer notre planète traversée de « différences » culturelles irréductibles, le risque est alors énorme que des identités culturelles affirment leur singularité inconciliable avec d'autres cultures. De là, découlerait un monde où les cultures seraient, au mieux, tolérantes les unes avec les autres et, au pire, s'engageraient dans des luttes annonçant le « clash des civilisations ». Cette approche par les différences des cultures est certes réaliste et largement partagée. Chacun défend son nid, sa propriété, sa religion, ses ancêtres, (son catalogue de musiciens). Mais, imaginez le bateau rempli d'identités culturelles repliées sur leurs propres valeurs et intérêts, il ressemblerait certes à notre quotidien, individualiste, mais il serait alors un bateau sans cap commun, un bateau piloté par ceux qui se seront imposés par la force, sans règles démocratiques communes.

Je voudrais vous épargner cette triste configuration des arrangements pragmatiques entre intérêts particuliers, (celle que j'ai cru entre-apercevoir en ouvrant la porte des commissions multiples et diverses cherchant à résoudre sans succès les questions de diffusion des sons et des images sur le net !)

Je préfère vous rappeler que des décisions politiques ont été prises depuis déjà pas mal d'années qui refusent l'approche par ces différences culturelles pour affirmer au contraire la valeur universelle de la diversité culturelle. C'est à l'Unesco que s'est faite cette avancée éthique : refuser les « différences culturelles » pour ne donner valeur qu'à la « diversité culturelle ». Contre vents et marées, chacun doit considérer que son identité culturelle contribue, comme celle des autres, à l'unité de ce qui nous est commun : le genre humain. Chaque identité apporte la particularité de sa culture à la construction d'une humanité unique. Sans l'affirmation politique de l'unité du genre humain, les différences culturelles segmentent et divisent le monde.

Avec l'affirmation que notre valeur commune est l'humanité, la diversité culturelle devient une ressource. C'est cette diversité des cultures qui constitue le « patrimoine de l'humanité ». Chaque

¹ Ils contribuent alors au développement humain, selon le référentiel d'Amartya SEN : « Pour l'essentiel, j'envisage ici le développement comme un processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. De cette façon, l'expansion des libertés constitue à la fois, la fin première et le moyen principal du développement, ce que j'appelle respectivement le « rôle constitutif » et le « rôle instrumental » de la liberté dans le développement »

identité culturelle apporte sa contribution à cette richesse culturelle collective et devient solidaire des autres. Elle leur doit respect, car si l'une disparaît, c'est l'humanité dans sa diversité qui est amoindrie.

Une des conséquences majeures de cette approche, est que la politique culturelle doit résister à toutes les tentatives de repli des identités culturelles sur elles – mêmes. Sa responsabilité, au nom du progrès humain, est de favoriser la confrontation respectueuse des identités culturelles pour nourrir leurs interactions. La politique culturelle prend les bonnes décisions lorsque l'espace public accroît l'attention aux identités culturelles des autres et développe les inter connexions entre elles.

Je résume le tout en un devoir public approuvé par les Etats (dont la France de M. Jospin et de M.Chirac) ayant adopté la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle en 2001 : votre bateau pour aller vers l'universel et avancer vers plus de progrès pour l'humanité devra prendre pour « bon » cap celui qui permet « *d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques* » (article 2). Voilà un point d'acquis : avant de taxer, regarder dans la bonne direction de l'interaction des identités et du Vouloir Vivre ensemble.

3 - J'insiste un peu car j'ai observé que les économistes, notamment ceux qui réfléchissent avec Pierre Lescure à l'avenir du monde des sons et des images, avaient galvaudé le concept de « diversité culturelle ». Ils en ont fait disparaître cette dimension éthique pour ne garder que la dimension pragmatique de l'épicier : « Ai-je, sur mes rayons, une variété suffisante de produits culturels pour satisfaire mes acheteurs ? »

Cette tendance à la réduction de sens de la diversité culturelle est un déni des valeurs du développement humain et je veux ici m'employer à la combattre.

Pour éviter de devenir un bateau pirate de la diversité culturelle, vous allez devoir, d'abord, hisser le drapeau de l'éthique que nous ont confié tous les états membres de l'Unesco en 2001 : « *La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales* »

Ce n'est pas là une lubie de ma part, juste un rappel d'une règle morale unanimement applaudie par la France et le reste du monde adhérent à l'Unesco au lendemain du 11 septembre 2001, avec la mention : « Prière de ne pas oublier ».

A vrai dire, nul n'est obligé de croire à cette fable de l'humanité en train de se faire par les interactions des libertés culturelles, condition d'un développement humain. On peut refuser de prendre au sérieux cet enjeu collectif de la diversité culturelle, mais, en toute cohérence, il faut alors renoncer à penser « l'humanité ». On doit se contenter de rechercher la meilleure opportunité pour son intérêt personnel, national ou territorial, son chiffre d'affaires, sa rémunération, son image de marque etc.. Je préfère laisser cette option éthique aux partisans de l'exception culturelle, étape 2 ! Je garde plutôt le progrès de l'humanité comme cap, ce qui implique que la mondialisation et la diversité culturelle sont des moyens du développement humain s'ils apportent plus de libertés, plus de capacités, plus de responsabilités des uns vis à vis des autres.

4 - Dans le bateau, vous avez ajouté la numérisation. Là encore, dans la réalité des pratiques, tous

est possible, le meilleur ou le pire. Mais, si je garde la même grille d'évaluation, je dois faire le choix d'une numérisation bénéfique. Les avantages humains de la numérisation sont impressionnants : la technologie permet de réduire considérablement les ressources nécessaires à l'expression de libertés.² J'ajouterai en précisant la grille d'analyse de l'approche basée sur les droits humains (ABDH),³ que la numérisation élargit les capacités des personnes en leur permettant de réaliser ce qu'elles ont de bonnes raisons de valoriser. Elle ouvre à l'infini la perspective de relations entre les identités culturelles en rendant possible la création d'une multitude de rhizomes, sources de plus de réciprocité entre les personnes.

Pour ceux qui ont l'usage de ces technologies, l'hypothèse d'être acteurs du développement humain n'est plus utopique ; elle est devenue une pratique accessible. Tant qu'il en est ainsi, les pratiques de numérisation sont porteuses des valeurs collectives qui font humanité ensemble. Les réduire ou les interdire, tel Hadopi, portent le risque de régression du développement humain au sens ABDH que je reprends ici.

Ainsi, je n'hésite pas à affirmer que l'on ne peut pas se plaindre de la numérisation quand elle participe à rendre les êtres humains un peu plus « *libres et égaux en dignité et en droits* » pour reprendre la formulation de l'article 1 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948.

5 – Il n'y a rien là que de très banal, juste un rappel de valeurs politiques largement partagées, du moins par ceux qui croient à la valeur universelle des droits humains.

Où est alors le problème que posent ces banalités politiques ?

La difficulté tient à la prétention largement partagée que pour atteindre ces finalités humanistes, l'idéal est d'organiser un marché libre généralisé. C'est la croyance déployée par la science économique que l'optimum collectif résultera du bon fonctionnement d'un marché concurrentiel où s'exprimeront les intérêts particuliers, avec quelques aménagements d'exception, à négocier au coup par coup pour les moments de crise ou les biens collectifs !

Cette réponse aux enjeux d'humanité a été élaborée petit à petit depuis l'apparition de l'Etat moderne avec son affirmation de la liberté et de l'autonomie des individus. La doctrine a fini par s'imposer sur la base d'un principe qu'Adam Smith a clairement formulé : les individus pour être libres et autonomes obtiennent ce dont ils ont besoin en échangeant. « *L'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il sera bien plus sûr de réussir s'il s'adresse à leur intérêt personnel ! Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner mais du soin qu'ils apportent à leur intérêt.* »

Vous pouvez appliquer la doctrine à la musique et vous avez notre quotidien : « Ce n'est pas du plaisir de jouer des musiciens que nous répondons à notre indispensable désir de musique, c'est du soin qu'ils apportent à être rémunérés » ! Comme dit Smith : « *Le sens de sa proposition est ceci : donnez moi ce dont vous avez besoin et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin vous mêmes* ». Evidemment, l'usage de la monnaie facilite ces échanges marchands et élargit grandement l'exercice de la liberté des hommes, même pour la musique.

² Je ne peux ici que renvoyer aux propos des spécialistes de la quadrature du net.

³ Pour une formulation de l'ABDH voir Institut Interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg ; Observatoire de la diversité et des droits culturels. www.unifr.ch/iiedh et www.droitsculturels.org

6 - La doctrine est subtile car elle fait de chaque individu, à la fois un « demandeur » - pour satisfaire ses besoins (son utilité, ses attentes, ses désirs) - mais aussi un offreur - de services ou de biens - pour obtenir les ressources monétaires nécessaires à l'exercice de sa liberté.

Être libre n'est donc pas un cadeau car « l'homme », comme dit Smith, ne peut exercer sa liberté propre que s'il répond correctement aux besoins d'autres hommes, que s'il fournit sur le marché libre des produits adaptés aux attentes des autres. Celui qui ne sait rien vendre, sinon une force de travail banal et médiocre, aura peu en contrepartie, sa liberté de choix sera donc limitée mais elle le sera à la JUSTE mesure de ses faibles apports aux autres hommes.

Je ne vais pas refaire la belle démonstration de la doctrine libérale puisque chacun en connaît la conclusion : c'est par l'échange libre de marchandises que la société des hommes avancera vers le progrès. Fondé sur la liberté, le marché est le dispositif le meilleur, l'idéal pour le progrès humain, à quelques exceptions près.

Je peux maintenant sélectionner quelques observations parmi beaucoup d'autres sur le pilotage de notre bateau par cette doctrine du marché libre.

7 - La doctrine du marché libre élimine dès le départ toute construction de l'humanité qui ne serait pas fondée sur l'échange marchand. Smith donne le ton, sans rémission possible. J'attire sérieusement votre attention sur cette question qui va s'avérer cruciale dans mon argumentation : si les « hommes » ne passent pas par l'échange marchand pour satisfaire leurs besoins, ils renoncent à être des hommes libres. Ils acceptent de subir la domination d'autres hommes qui possèdent ce dont ils ont besoin. L'homme qui ne vend pas est dans une situation de « sous homme ». La phrase de Smith est terrible : « *Il n'y a qu'un mendiant qui puisse se résoudre à dépendre de la bienveillance d'autrui.* » Ainsi, le musicien que l'on pensait habité par les muses, lui aussi, devra vendre pour être libre et ne pas avoir à mendier. D'ailleurs, c'est bien la règle qui s'applique, en droit, au quotidien ; pas de musique, sans musicien, mais pas de musicien sans patron qui le rémunère !

La doctrine du marché libre interdit donc de donner une valeur d'humanité à toute autre relation qu'aux contrats marchands. ⁴Le don, la bienveillance, l'accord de volontés libres associées pour collaborer sans contrepartie marchande, les solidarités de toutes sortes sont des modes de relations de dépendances qui sont incompatibles avec le principe de liberté et d'autonomie des individus.

C'est devenu une évidence pour la doctrine libérale qui, depuis Smith, en arrive à croire que l'être humain a « *un penchant universel à troquer et à commercer* » !

Voilà un deuxième point d'acquis, pour faire humanité, et musique, sur le même bateau, il vaut mieux vendre !

8 - A cet égard, vous me permettrez de vous rappeler comment cette sagesse de la vente généralisée vient aux diplomates de la diversité culturelle. En 2001, l'Unesco négocie la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle. Il faut entendre par là que la culture ne se vend pas puisqu'elle est ce qu'est l'homme dans la singularité de son identité, de son être, de sa chair et de son âme. Pourtant, il faut bien vendre pour être libre et faire progrès commun ; on dira donc que l'être humain a une identité culturelle et que, librement, il l'exprime ! Il faut entendre par là qu'il propose aux autres ses « expressions culturelles », sous forme de livres, de films, de concerts, de spectacles, de poèmes, ... Le tour est joué : l'identité culturelle de la personne libre ne se vend pas ; par contre, ses

4 On trouvera le large référentiel de réflexion qui se cache derrière cette phrase dans l'ouvrage de Jean Louis Laville : « la politique de l'association »

« expressions culturelles », elles, sont échangeables contre un prix ! Il faut quatre ans pour mettre ce glissement de sens au point et l'Unesco en 2005 adopte la Convention sur la « *diversité des expressions culturelles* », confirmant ainsi que l'enjeu politique de la culture est bien de vendre pour faire humanité ensemble.⁵

J'ai vanté, tout à l'heure, les vertus humanistes de la diversité culturelle comme éthique des droits humains, telle que la Déclaration de 2001 les avaient formulées. J'y tiens beaucoup, mais en 2005, l'Unesco a réduit l'enjeu éthique à l'enjeu d'un « bon » marché. Du coup, le seul dispositif idéal pour conduire au progrès de l'humanité est pour l'Unesco, elle-même, l'échange marchand des expressions culturelles.

Peut-être, avez vous envie de m'objecter que la Convention Unesco a consacré, au contraire, le bien fondé de politiques publiques en faveur du service public de la culture contre le méchant marché. Je vous répondrais que vous avez mal lu la convention car, en fait, elle légitime ces politiques publiques en faveur de la diversité des expressions culturelles par la défense de l'idéal marchand concurrentiel ! En effet, puisqu'au niveau mondial, les marchés des images et des sons sont dominés par quelques monopoles américains, soutenir des industries nationales revient tout simplement à relancer la concurrence. L'intervention culturelle publique a seulement pour effet d'élargir les possibilités de choix libres des demandeurs dans notre pays. Le slogan est simple : à chaque nation, ses expressions culturelles ! C'est à dire son marché de marchands de culture (on dit généralement « d'offres culturelles », même dans le langage du ministère de la culture, devenu ainsi progressivement ministère des « expressions culturelles ».)

Avec le référentiel des « expressions culturelles », la culture n'est pas une marchandise comme les autres, mais, elle reste une « marchandise ». Sa valeur sociale s'estime par le marché, public ou privé. C'est pour cela que, dionysiaque ou apollinienne, la musique aussi a dû faire sa mue. De la muse, elle est passée au tiroir caisse pour optimiser son rapport à l'humanité !

9 - Puisque cette doctrine du marché concurrentiel est acceptée partout, OMC oblige, je ne vais pas lui opposer des arguments critiques, là où d'autres ont beaucoup donné sans parvenir à une alternative acceptable. Je joue donc le jeu de cette doctrine de la réduction de la musique à ses expressions achetables.

Pour autant, je suis obligé d'observer que le pilote du bateau, s'il suit aveuglément la carte de cette doctrine du marché libre, va nous conduire aux antipodes du progrès de l'humanité ! Il va croiser sur son chemin un trou noir où il ne saura plus naviguer. Pour s'en rendre compte, il suffit de rappeler aux meilleurs défenseurs de la science économique le point de départ de leur argumentaire : pour atteindre l'optimum, il faut échanger sur un marché libre au meilleur prix, ce qui suppose qu'il y ait de la rareté !

Supposons que le boulanger d'Adam Smith produise du pain avec un stock de farine infini pour lui et pour les autres (comme l'air qu'ils respiraient en 1776) et que la transformation en pain se fasse instantanément sans effort, même le penchant naturel de l'homme à échanger paraîtrait étrange ! Même le musicien pourrait manger du pain sans apporter la moindre contrepartie monétaire, sans même se déclarer intermittent. Il lui suffirait de décider de jouer à satiété et sans limite pour son plaisir et celui du boulanger ! Incroyable, n'est-ce pas ce pays où la musique ne se compte qu'en

5 Le titre exact de la convention est : « Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » confondue trop souvent avec la « Déclaration Universelle sur la diversité culturelle » de 2001 !

notes !

Je crois que le minimum d'honnêteté intellectuelle oblige à reconnaître que la doctrine du marché concurrentiel (l'intérêt particulier mène par le marché libre au progrès collectif) repose sur la nécessité de la rareté des ressources. C'est parce qu'il y a « rareté » qu'il faut fixer des prix de marché pour qu'au nom du progrès, l'arbitrage soit juste et responsable entre les désirs et les quantités limitées de ressources pour les satisfaire.

C'est parce qu'il y a à gérer la rareté relative qu'il faut des économistes dans les commissions préparant les décisions politiques. Car seule la science économique connaît les règles universelles de l'allocation optimale des ressources rares. Je m'autorise un petit effort de pédagogie en vous rappelant la définition de la science économique de Lionel Robins « *science qui étudie le comportement humain comme une relation entre des fins et des **moyens rares** à usage alternatif* » et celle de Paul Samuelson : « *l'étude de la façon dont l'homme et la société choisissent, avec ou sans recours à la monnaie, d'employer des ressources productives **rare**s qui sont susceptibles d'emplois alternatifs, pour produire divers biens de la consommation présente ou future des différents individus et groupes qui constituent la société* ».

10 - Et si la rareté disparaît ? Si elle tombe à l'eau comme Pincemi, il n'y a plus de choix à faire. Il n'y a plus d'échange nécessaire pour obtenir satisfaction. Il n'y a donc plus de marché, et plus de prix et donc plus de « marchandises. » Il devient même peu pertinent de parler de « biens » ou de « services » puisque ce sont des catégories de pensée utiles uniquement par rapport à la quantité de monnaie qu'il faut déboursier pour les obtenir.

Disons qu'il n'y a plus de science économique et plus d'économistes puisque l'objet même de la science – la rareté- s'est envolé ! Pas d'objet scientifique, pas de vérité scientifique ! L'économiste doit quitter notre bateau puisque la rareté n'est plus sur notre chemin.

11 - Ma démonstration est donc presque terminée car vous savez mieux que moi que, dans tout l'univers des expressions musicales aujourd'hui, la numérisation a fait apparaître un segment de pratiques qui a **raréfié la rareté**. Le créateur, le musicien interprète, le producteur, les agents intermédiaires, les techniciens, les machines et instruments de musiques sont toujours des ressources rares qu'il faut acheter à un certain prix en rivalité avec d'autres. Mais quand la musique est devenue « expression musicale » et qu'elle prend forme dans un fichier numérique, il est possible avec des coûts fixes de plus en plus petits, de satisfaire, d'un clic, le plaisir musical de tous les êtres humains ! Le coût marginal est si faible qu'aucun économiste ne pourrait calculer le moindre prix d'équilibre. Adieu le taux marginal de substitution !!!

Il faut alors considérer qu'inventer un prix fictif pour faire revenir la rareté disparue relève de l'entourloupe intellectuelle. Un prix artificiel ne peut plus se justifier par la prétention de faire progrès collectif par l'échange marchand de produits qui ne sont plus rares.

Cela ne veut pas dire que l'accès à la musique numérisée doit être libre, sans contrepartie. Bien au contraire. Je veux simplement insister sur l'imposture d'un raisonnement économique en terme de maximisation des profits et d'allocation optimale des ressources découlant du bon fonctionnement du marché libre. Pour articuler de manière juste, les désirs et les ressources, il s'impose de penser différemment. Il faut appeler un autre pilote pour faire humanité ensemble.

Pour le dire en deux mots, il faut remplacer le pilotage par la science économique (de la rareté) par un pilotage par l'économie politique ! Je ne fais pas seulement ici un jeu de mots ! Avec l'économie politique, le collectif que forme l'humanité, ici et ailleurs, solidairement, doit s'interroger sur les valeurs, sur les finalités humaines des décisions publiques et privées, sur les dispositifs d'évaluation en commun et partagée de l'usage des ressources. Il faut accepter qu'il n'y ait pas de solutions simples et toutes faites, fonctionnelles, et définitives (le prix de la rareté) qui échapperaient au débat public démocratique, entre êtres humains libres et d'égale dignité.

12 - La piste qui s'annonce pour piloter notre bateau s'avère donc complexe à gérer. Elle a même de quoi décourager car au lieu de prendre les prix et taux de profit comme mesures de la vie musicale, il va falloir discuter à l'infini avec une quantité d'interlocuteurs qui voudront chacun avoir raison contre tous les autres.

Pour ma part, je dois vous avouer que je suis enchanté que l'affaire se complique, non par fidélité aux Shadocks, (« *Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué* »), non pas parce que depuis longtemps j'ai observé que le système du marché n'avait rien de simple et transparent même sous ses bilans et comptes d'exploitation (il suffit de regarder un dossier de contentieux à l'OMC pour se rendre compte que la discussion est un impératif lourd pour trouver une solution).

Ma satisfaction vient d'ailleurs, car avec l'absence de rareté, on ne peut plus de contenter de la question posée par toute commission sur « l'exception culturelle » : « Qui a un intérêt particulier à faire et défaire le prix de la musique, avec les ressources rares, privées ou publiques, disponibles ? » Avec la rareté défaillante et la numérisation qui étend sa présence, la vraie responsabilité politique est maintenant de déterminer la place que doit occuper **la musique pour faire meilleure humanité ensemble !** Un nouvel horizon de sens s'ouvre pour les musiciens d'ici et d'ailleurs, d'hier et de de demain.

13 – Si la valeur n'est plus réduite au prix, où se cache-t-elle ? Pour ma part, je considère que la bonne réponse a été apportée par Vladimir Jankelevitch. Je vous rappelle son analyse qui va si bien avec notre préoccupation de diriger le navire des musiciens dans la bonne direction du progrès humain :

D'abord, nous dit Jankelevitch , pour les humains, la musique est pouvoir. Déjà Platon affirmait : « *elle pénètre à l'intérieur de l'âme et s'empare d'elle de manière la plus énergique* ». Et, tout autant, « *la musique agit sur l'homme sur le système nerveux de l'homme et même ses fonctions vitales.* »

Pouvoir réel, mais qu'il est inutile de chercher à maîtriser, à rationaliser car cette emprise de la musique est une « *opération irrationnelle et même inavouable qui s'accomplit en marge de la vérité : aussi tient-elle plus de la magie que de la science démonstrative* ».

Jankelevitch s'emploie alors à démonter toutes les tentatives de donner un sens à la musique (et aux expressions musicales) parce que l'exercice est vain : « *l'homme est d'autant plus tenté d'attribuer au discours musical une signification métaphysique que la musique n'exprimant aucune sens communicable se prête avec une docilité complaisante aux interprétations les plus complexes et les plus dialectiques* ».

Nous voulons justifier son importance, pour nous et pour autrui, prôner par exemple plus d'éducation musicale pour adoucir les mœurs de l'Humanité, pourquoi pas, « *La musique a bon dos ! Ici, tout est plausible, les idéologies les plus fantastiques, les herméneutiques les plus*

insondables ... Qui nous démentira jamais ? La musique « crée le monde », dit le grand poète russe Alexandre Blok ».

La musique est donc « *expressive* », mais peut tout autant devenir « *inexpressive* », violente et sereine, « *le contraire, autre chose* », et, pour aller à l'essentiel : « *la musique signifie donc quelque chose en général sans jamais vouloir dire rien en particulier . Elle exprime l'inexprimable à l'infini* ».

Si l'on suit Jankelevitch, il faut alors admettre que faire de la musique, entendre de la musique, acheter de la musique, vivre de la musique a pour implication d'assumer cette part de mystère, qui échappe à la rationalité.

Notre bateau s'emplit donc de ce mystère et il doit en éprouver une fierté manifeste car « *ce mystère que la musique nous transmet n'est pas l'inexprimable stérilisant de la mort, mais l'inexprimable fécond de la vie, de la liberté, de l'amour ; plus brièvement, le mystère musical n'est pas l'indicible mais l'ineffable* ».

Avec cette précision qu'il va nous falloir prendre en charge si nous voulons donner sa place à la musique dans la conduite du progrès collectif : « *Est indicible ce dont il est absolument rien à dire et qui rend l'homme muet en accablant sa raison et en médusant son discours. Et l'ineffable tout à l'inverse est inexprimable parce qu'il y a sur lui infiniment, interminablement à dire : tel est l'insondable mystère de Dieu, tel l'inépuisable mystère d'amour qui est mystère poétique par excellence* ».

Nous voilà ramené au cœur du propos, peut on avec la musique finir de discuter ? « *Tout est dit ? Non, jamais personne n'en aura fini avec un charme que d'interminables paroles et d'innombrables musiques n'épuiseront pas ; ici beaucoup à dire, et en somme et sans cesse tout à dire. Avec les promesses incluses dans l'ineffable, c'est l'espérance d'un vaste avenir qui nous est donnée.* »

Je n'en rajoute pas : la musique est ineffable, elle est incommensurable, impondérable, imprenable par la Raison et ses raisonnements.

Permettez moi encore une citation pour nous reposer des vagues comptables qui ont fait tanguer notre bateau : « *Si nous convenons enfin qu'il s'agit d'un mystère, et non point d'un secret matériel, d'un charme et non d'une chose, si nous comprenons que ce charme tient tout entier dans l'intention et le moment du temps et le mouvement spontané du cœur, si nous reconnaissons que la fragile évidence liée à d'impondérables et innombrables facteurs, dépend d'abord de notre sincérité, alors nous connaissons peut-être ce consentement au charme qui est, en musique, le seul et véritable état de grâce* ».

14 - La question est maintenant : dans un système politique qui revendique l'éthique de la diversité culturelle (au sens de la Déclaration de 2001) et privilégie les interactions entre les identités culturelles pour nourrir le Vivre ensemble, où est passée l'incommensurable, ineffable musique ?

Elle a manifestement disparu de la zone de calculs ! Le violon du soldat a été transformé en or et Ramuz et Stravinsky, au moins eux, en ont de la peine. Et de musique, on n'en parle plus qu'en tant qu'elle vise des consommateurs, j'ai bien lu ça dans les propositions récentes de l'Adami. Dans la grande épicerie mondiale, la musique est devenue un produit sur les rayons des magasins. Cette

réponse s'est imposée partout dans le monde à travers la généralisation des marchés des expressions musicales.

Il est clair que cette réponse de marchands n'ignore pas l'ineffable ; le système du marché libre est très attentif au mystère de la subjectivité des êtres humains puisqu'à la base, la doctrine considère que les besoins des humains sont « infinis », qu'ils sont incommensurables, indéterminés, aussi mystérieux et ineffables que la musique elle-même. La liberté de l'imaginaire est totale mais elle ne peut relever que de la sphère privée. Rappelez vous vos cours d'économie : les courbes d'indifférence qui « classent » les désirs d'un individu sont totalement indépendantes de celles de son voisin. Chacun dans son rêve, sans interactions des subjectivités.

Du coup, la société (les autres) ne peuvent appréhender l'imaginaire de l'individu qu'à travers la production et l'échange des fameuses « expressions culturelles ». S'il y a relativement plus de « désirs », on le verra indirectement par le choix d'un peu plus d'échanges d'expressions culturelles, donc, de disques, de concerts, de vidéos etc.. C'est ainsi la quantité de demandeurs qui devient l'indicateur de l'ineffable désir musical ! Et l'on voit les festivals les plus pointus tirer le bilan de leur été en donnant le nombre de leurs clients, comme dans les foires commerciales. C'est très pratique.

15 - Cet enfermement de l'ineffable dans la sphère privée cantonne l'enjeu public à des calculs de recettes, de contrats, de rémunération. J'ai encore le souvenir désagréable des premières commissions pour l'attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles. On en est toujours resté à la caricature d'une musique vue coté recettes, dépenses, contrats, charges sociales et rémunérations des ayant droits. Ineffable ? Une fable.

Je retrouve cet esprit dans la lettre de mission de Monsieur Lescure : il n'est question que « d'offre culturelle », et de « valorisation des retombées économiques pour le territoire national ». Il y a bien un petit mot sur les « œuvres de qualité », mais la ministre se garde bien d'en faire un enjeu pour le développement humain. Tout le monde n'est pas Malraux !⁶

Et je note encore que même la défense de l'intermittence est fondée sur le calcul du temps de travail et perd, de ce fait, de plus en plus, sa légitimité sociétale alors que l'artiste aurait dû et pu plaider sa part d'humanité dans la relation aux autres, plutôt que compter des heures comme d'autres vendent de la bière au mètre.

16 – Je résume car la conséquence est redoutable.

Avec la numérisation, la rareté a disparu sur tout un segment de la vie musicale ! La règle concurrentielle ne peut plus prétendre imposer le « prix » comme la référence de l'humanité de la musique. Elle peut encore moins prouver le bien fondé des pseudo marchés et des pseudos prix, comme les coûts d'accès à l'offre légale de musique, sauf à revendiquer de ne défendre que quelques intérêts particuliers, ce que j'ai exclu d'avance ! Du coup, pour faire humanité ensemble, il devient nécessaire de penser différemment les rapports de la musique aux ressources que la société (l'humanité) devrait consacrer pour garder le cap et affirmer la diversité des significations

6 Quel ministre oserait cette prise de sens : André Malraux, discours d'Amiens : « ... jamais le monde n'a connu d'usines de rêves comme les nôtres, jamais le monde n'a connu une pareille puissance d'imaginaire, jamais le monde n'a vu ce déluge d'imbécillité... or le rêve le plus efficace pour les piliers de théâtre et de cinéma, c'est naturellement celui qui fait appel aux éléments les plus profonds, les plus organiques, et pour tout dire les plus terribles de l'être humain, et avant tout le sexe, l'argent et la mort... ».

humaines, multiples, inépuisables, incommensurables de la musique. Il va falloir accepter d'introduire la valeur de la musique dans les discussions publiques, (ce qui aurait au moins l'avantage d'obliger le CNV à changer ses pratiques de réduction des musiciens à un statut de professionnels en attente de rentabilité !). Non pas refuser les échanges de musiques contre de l'argent, mais interroger les contreparties monétaires en fonction de leur valeur pour le développement d'un peu plus d'humanité, ensemble.

Les discussions ne seront pas faciles car chaque personne, chaque entité les représentant, viendra dire que sa musique est la meilleure, la plus dense, la plus envoûtante, la plus appréciée, la plus indispensable, la plus éducative, la plus innovante, la plus créatrice, la plus populaire... On perd la boussole des prix concurrentiels pour entrer dans un univers de justifications sans fin. Le prix de l'ineffable pourrait vite se payer par l'indétermination collective ! Car, comment BIEN choisir dans l'utilisation des ressources disponibles entre les chants basques qui emplissent l'église d'Uztaritz lors des mariages, les fest noz de Poullaouen, le gwoka et ses revendications résistantes, la musique impériale japonaise, « El condor pasa » et ses conséquences politiques ou le rock dans ses versions dionysiaques, ... pour ne rien dire de la chanson, de la comédie musicale, du free jazz, des MC du Hip HOP et des castras ou des musiques qui annoncent la mort du taureau ou de l'ennemi en armes ? (Je ne dirai rien de la Philharmonique de la Villette qui, étant un paradis à 380 millions, à elle toute seule, reste au dessus de toute discussion possible.)

17 – Alors, comment discuter de l'intérêt général dans cette ambiance où l'ineffable impose enfin sa nécessité ?

Je commencerai par dire qu'il faut fermement éviter de conserver les réflexes où la meilleure solution viendrait des « prix », puisqu'avec l'absence de rareté, ils ne peuvent plus être les arbitres de la valeur collective des musiques. Les échanges marchands passent inévitablement en second rideau. Ils sont indispensables, mais leur valeur d'humanité n'est plus donnée par leur prix ! Ils doivent être coiffés par une exigence commune d'humanité, encadrant la discussion publique sur les différentes solutions d'allocation collective des ressources.

Cette perspective laisse parfois tout économiste formé à bonne école et rend perplexe les élus qui ne savent plus à quelle expertise rationnelle et comptable se fier.

Pourtant, c'est bien à un économiste, prix Nobel de surcroît, que l'on doit cette ouverture d'esprit où pour parvenir à une humanité globalement un peu plus juste, la discussion publique sur les options possibles vient s'imposer aux mécanismes du marché. Amartya SEN nous incite ainsi à développer l'approche ABDH, avec des dispositifs de gouvernance de situations complexes où chacun voit sa vie à sa porte et où, pourtant, il faut bien parvenir à une solution collective, un peu plus humaine.

Je conseillerai ainsi de prendre appui sur les propositions de SEN ⁷ pour traiter de ces questions de gestion des effets bénéfiques de la mondialisation, de la diversité culturelle, de la numérisation de telle sorte que même Pincemi et ses musiciens ne tombent plus dans l'eau.

Je ne détaillerai pas maintenant l'ensemble des réflexions si puissantes de l'approche basée sur les droits humains prônée par Sen, en laissant à d'autres lieux l'opportunité de les approfondir pour sortir du guêpier de la confrontation des intérêts particuliers monétarisés, telle que vous la

7 Je renvoie ici aux deux ouvrages d'Amartya Sen : « Un nouveau modèle économique » et « L'idée de justice ».

connaissez et telle qu'elle est appréhendée par la commission Lescure.

Je donnerai simplement quelques points de repères, d'abord un cas grave ensuite trois éléments de cadrage de cette gouvernance collective. Le cap de notre bateau devient, j'en suis sûr, très exotique pour beaucoup !!!

18 - Le cas grave soumis à l'épreuve de l'ABDH est celui du téléchargement gratuit. Si je m'en tiens à une approche de la discussion publique par la liberté individuelle (égoïste faudrait-il dire), je retiens, comme tous ses défenseurs, que le téléchargement de musique est sans rareté, donc sans prix. Il ne doit rien coûter.

Toutefois, avec l'approche ABDH, les défenseurs de l'accès libre ne s'en tirent pas à si bon compte.

Ils doivent, d'abord, faire preuve d'attention et entendre la liberté des autres, ceux qui ont consacré des ressources, privatives ou collectives, pour rendre possible ces musiques téléchargeables. Ces acteurs (appelez les, « créateurs » ou « producteurs », si vous voulez) ont légitimité à nous dire que leur liberté est bafouée. Ils pourront plaider, et il faudra les entendre, que leur liberté est confisquée si les efforts, les investissements, la passion, l'amour qu'ils ont apportés en proposant la musique aux autres ne font l'objet d'aucune **reconnaissance par la société**. Et, faute de **reconnaissance** ⁸, c'est leur dignité qui est atteinte. Avec l'approche basée sur les droits humains (ABDH), l'enjeu de « dignité » est premier pour l'humanité (j'ai rappelé plus haut l'article 1 de la DUDH, et je pourrais aussi citer l'article 2 du traité de l'Union européenne). Par conséquent, il faut impérativement sortir de cette situation où les actes de liberté des uns ont pour effet la mise en indignité des autres. Il faut mettre en place un dispositif de délibération collective pour réajuster les relations de dignités et déterminer une meilleure solution engageant la responsabilité de mieux faire ensemble. En termes plus directs, qu'est ce que le téléchargeur libre et gratuit va accepter, de son plein gré, d'apporter comme contrepartie de reconnaissance au créateur pour que celui ne perde pas en dignité ?

Si la réponse du téléchargeur est « rien », il ne respecte pas le cap d'une meilleure humanité. Il se fourvoie et ne défend que son intérêt particulier. Il devient tout aussi hors jeu que le dispositif marchand (avec ses prix et ses taxes sans fondement).

Si le producteur répond, pour sa part : « Je n'accepte que de l'argent », il ferme la délibération sur toutes les autres contreparties possibles de reconnaissance. Sa parole sera inaudible, du moins si les repères de l'ABDH restent les critères de la délibération collective. (Mais, je le répète, on peut faire autrement et, pour la musique comme pour les terres ou le pétrole, déclarer que c'est le plus fort qui doit gagner !)

Ainsi, le créateur comme le téléchargeur gratuit qui ne visent que leur bien être singulier sans contribuer à l'élargissement des libertés d'autres personnes, sans apporter quoi que ce soit à l'augmentation des capacités d'autres identités culturelles, sans engager en rien leurs responsabilités vis à vis d'autres êtres humains, seraient mal accueillis dans le dispositif public de recherche d'une meilleure humanité possible. Ils ne seraient pas parties prenantes de la vie collective et leurs libertés seraient aussi artificielles que les prix sans rareté.

Il faudra donc discuter ensemble sur la diversité des sens collectifs que les musiques apportent à

⁸ J'utilise ici l'expression de reconnaissance au sens d'Axel Honneth, dans les trois dimensions de la confiance en soi, du respect de soi, de l'estime de soi. Voir notamment « La lutte pour la reconnaissance ».

ceux qui l'ont mises au monde et à ceux qu'elles intéressent ou n'intéressent pas. Jankelevitch nous a promis que la discussion sera riche, autant l'organiser ! J'ai appelé cela « la palabre »⁹ pour rappeler que l'enjeu de la discussion n'est pas d'avoir raison contre les autres qui auraient tort. Il n'est pas non plus de gagner plus d'argent que prévu ou de retraduire les multiples valorisations de la musique en simple monnaie, (comme avec l'accès payant à des catalogues). Il est de garder le cap commun de maintenir le collectif (l'humanité dans sa diversité) en prenant le temps des ajustements des convictions des uns et des autres, dans le respect réciproque des personnes. On a déjà des beaux exemples, trop marginaux, trop d'exceptions, de délibérations attentives à des reconnaissances qui ne soient pas que monétaires. Ainsi, l'usage d'une musique pour raisons pédagogiques dans les écoles ne se payent pas par la même contrepartie que l'usage de la musique pour le plaisir d'un individu isolé. On devrait élargir cette réflexion à tous les autres usages bénéfiques pour le vivre ensemble. Les élus le savent bien et il faudrait les aider à organiser ces discussions sur le sens collectif de cette incommensurable musique, au lieu de les convoquer seulement comme des organisateurs de spectacles dans les instances du CNV.

L'exigence publique pour la musique, avec sa puissance ineffable et ses segments sans rareté, est donc d'ouvrir la délibération publique sur la reconnaissance, dans toutes ses dimensions, celle de la rétribution en monnaie, évidemment, celle aussi de toutes les autres formes de réciprocité entre les êtres d'humanité.

Et, espérons que ce n'est pas une force publique, aussi éclairée que despotique, qui le fera sous prétexte que ces discussions seront trop longues et trop ardues.

19 - Je voudrais, pour finir, pointer les qualités de ce dispositif de décision collective fondée sur l'ABDH. Au moins pour conclure qu'il ouvre plus de perspectives pour sauver les musiciens tombés dans l'eau que les suggestions faites, même par l'Adami, à la commission Lescure, qui ramènent tout à de la monnaie à percevoir et à redistribuer. Je sais bien que la monnaie est « l'équivalent universel », mais quand même !

Je précise ainsi trois points de la gouvernance adaptée à la recherche collective d'une humanité plus juste.

20 - Contrairement à la doctrine du marché concurrentiel qui définit un idéal parfait pour le progrès (l'optimum dans l'allocation des ressources), Sen ne croit pas aux institutions parfaites. Il estime que notre responsabilité commune est de nous satisfaire d'équilibres partiels entre les positions des protagonistes. Personne ne peut prétendre avoir tout à fait raison, ni être accusée d'avoir tout à fait tort. « *Tout jugement social sérieux peut difficilement esquiver la nécessité d'intégrer une pluralité de valeurs* », nous dit Sen¹⁰. Et il ajoute même que toutes ces valeurs sont « *non commensurables* » c'est à dire « *qu'il est impossible de réduire à une mesure homogène tout ce que nous avons des raisons de valoriser* ». De ce point de vue, (qui ne peut déplaire aux musiciens de l'ineffable), se référer à des principes hypothétiques qui cherchent à mesurer (des prix, des profits, des taux relatifs d'utilité, des taxes de rémunérations équitables) pour aboutir à un équilibre global, tout à fait idéal, revient à prendre ses désirs pour des réalités ! Par conséquent, la solution n'est pas d'opposer à la doctrine de la concurrence pure et parfaite un système alternatif qui se présenterait, lui aussi, dans toute sa perfection, comme, par exemple, un système de planification basée sur la propriété

9 Sur le sens profond que l'on doit donner à la palabre, j'ai pris référence sur l'excellent article de Simon Obanda : « L'arbre à palabre : médiation entre les dissensus et le consensus », dans « Droits culturels et traitement des violences », Colloque de Nouackchott, 2007 publié par l'Harmattan.

10 Les citations de Sen sont extraites de « L'idée de justice »

collective.

21 - La conséquence immédiate de cette position est que la responsabilité publique est d'organiser la palabre, donc de rendre possible, en permanence, la discussion sur chacune des « bonnes raisons » que défendent les uns et les autres. Puisqu'il n'y a pas un modèle idéal pour tous, la lumière collective viendra du débat public entre libertés hétérogènes. Car, « *le débat et la délibération publics peuvent conduire à mieux comprendre le rôle, la portée et l'importance de fonctionnements particuliers et de leurs combinaisons* ».

L'ambition est donc de trouver un accord partiel entre toutes ces positions des uns et des autres, sur ce qu'il est mieux de faire pour l'humanité, « *non pas pour déterminer une société mondialement parfaitement juste, mais pour l'élimination de certaines dispositions et accords outrageusement injustes* ». Au final, il s'agit de rechercher « *des dispositions et accords sur lesquels un consensus peut être élaboré par le débat public, en dépit de divergences de vue persistantes sur d'autres questions* ».

22 - A ce stade, semble se dessiner le schéma quotidien des discussions publiques où chaque entité vient défendre ses intérêts particuliers en vue d'obtenir un arbitrage favorable en fonction du rapport des forces. Ce n'est évidemment pas ce à quoi songe Amartya Sen, car la mise en discussion publique ne fera progresser l'humanité que si toutes les parties prenantes partagent des valeurs communes permettant d'évaluer le bien fondé de leur accord partiel, des valeurs qui font donc « **balises** » pour les discussions. Ces balises ne disent pas a priori ce qu'il faut faire de plus juste, mais ce qui serait irrémédiablement injuste si les balises étaient ignorées. Ainsi, il ne serait pas acceptable que la discussion aboutisse à entacher la dignité des personnes ou à réduire leurs libertés. Le référentiel commun est celui du respect des droits humains universels, avec comme chapeau général, non seulement la liberté mais aussi le respect de l'égalité des personnes.

Reprenons le cas du téléchargement gratuit et libre ; les intérêts sont contradictoires, le dissensus est effectif, mais tous les protagonistes doivent considérer que la bonne décision sera celle qui répond le mieux aux valeurs communes pour l'humanité. Pour cela, on ne saurait se contenter de verser des compensations financières pour étouffer les ineffables sens de la musique. On doit pouvoir faire mieux. A condition de se dire qu'il n'y a pas de solution miracle et simple, il y a seulement nécessité de s'expliquer par rapport aux balises communes du respect des droits humains fondamentaux. La solution n'est pas connue d'avance, elle ne sera d'ailleurs pas définitive (elle sera partielle), mais ce dont on sera certain, c'est qu'elle ne devra pas dépasser les balises. Elle ne devra pas mettre des personnes en indignité, **elle ne devra pas restreindre des libertés, rétrécir des capacités, enfermer les personnes dans la seule sphère de leur intérêt particulier !**

23 - On comprend mieux l'exigence collective de cette perspective. Elle est fondée sur l'espoir que les êtres humains sont un tant soit peu raisonnables, c'est à dire sensibles à des argumentations rationalisées. Là encore, c'est un pari sur la pertinence des droits de l'homme qui postulent dans l'article 1 de la Déclaration de 1948 que les êtres humains sont « doués de raison ». On peut toujours croire que ce n'est pas du tout évident, mais alors, il faut vite construire des murailles pour se prémunir de la violente bêtise de ses futurs ennemis. Mais Sen estime que l'on peut espérer que la raison prenne le dessus sur la déraison. « *Raisonner est crucial pour comprendre la justice, même dans un monde très marqué par la déraison. Surtout dans ce monde là* », nous dit -il.

Ainsi la discussion publique n'est pas la « polémique », comme on les aime tant dans les libres propos de nos journaux favoris. Le dispositif collectif relève d'abord de la « *mise en raison des*

convictions ». Avec Sen, il y a la croyance en la capacité des êtres humains à entendre les bonnes raisons des autres, à devenir « raisonnablement » un « *observateur impartial* » des intérêts des autres et des siens ! Cela revient à dire que le dispositif public de discussion doit savoir apporter à chaque partie prenante les outils de cette « mise en raison des convictions » (information, documentation, langues de communication, outils de diffusion, avec les moyens nécessaires).

24 - La gouvernance ainsi esquissée admet donc la personne dans la globalité de ses convictions profondes, c'est elle qui donne sens à sa vie et qui se confronte avec les arguments des autres. La personne n'est pas ici segmentée en usager, consommateur, producteur salarié, ou chômeur par intermittence. Elle est une personne qui a quelque chose à dire au monde et est écoutée dans le respect de son égale dignité. Dans la discussion publique, elle est agent de sa liberté et son droit à cette liberté est dès lors devoir de responsabilité vis à vis des autres. La personne, par le « raisonnement public » fait évoluer librement sa conception du monde, elle entend les libertés des autres de concevoir le monde juste autrement ; elle participe à la délibération pour déterminer le compromis le mieux adapté aux balises communes. Elle est libre et engagée dans la recherche d'une solution un peu plus juste pour l'humanité. C'est bien à la « démocratie par la discussion » à laquelle on aboutit.

La discussion publique est donc nécessaire ; elle n'est pas un luxe passager pour quelques énarques en mal de commission de concertation. De ce point de vue, on devra préférer les mécanismes collectifs d'élaboration de « soft laws », plutôt que les réflexes français de recourir immédiatement aux « hard laws, » avec leur arsenal de sanctions légales mises en œuvre par la justice et la police.

L'approche par les droits humains visent plutôt, on l'a compris, à faire des personnes des « parties prenantes » des règles collectives élaborées en commun. Elles ont bâti avec les autres les nouveaux standards de la vie collective, et elle continueront à le faire en fonction des évolutions que la réalité provoque inévitablement. Je renvoie ici par exemple aux analyses détaillées de Xavier Comtesse, sur la gouvernance partagée et les multi - stake holders ¹¹ .

Ainsi, avec l'approche des droits humains, les réponses des personnes à une demande de plus de justice, ne se résument pas à de l'argent à donner ou à percevoir (même au nom des droits d'auteur, des droits voisins ou d' autres machineries métamorphosant en quantités de monnaies les relations sensibles entre les êtres humains !) Elles s'évaluent d'abord en termes de libertés renforcées, de reconnaissance réciproque des dignités, car tout ne se mesure pas, en monnaie, pour faire humanité ensemble. Surtout pour la musique, rassurez moi !

25 - J'en viens ainsi à ma conclusion pratique : échanger contre de la monnaie des expressions musicales ne s'arrêtera pas de sitôt, gérer des droits à rémunération en argent pour des ressources et compétences musicales ne disparaîtra pas d'un seul coup, même avec les meilleures intentions humanistes possibles. J'ajoute que les règles des échanges monétaires d'offres musicales se révèlent de plus en plus instables. Au point que même les signataires d'accords internationaux sur la diversité culturelle ont du mal à s'en rappeler quand ils s'engagent dans des négociations économiques bilatérales. Je veux dire par là qu'à tout moment il ne suffit plus d'agir, de faire, de pratiquer, de calculer, il faut évaluer si l'action répond ou non à de bonnes valeurs et pour qui ? Est ce plus équitable ? Est ce plus juste ? Est ce mieux pour l'humanité ? Ce que nous apprend la mondialisation, la numérisation, la diversité culturelle, la musique (puisque ineffable), c'est que, dans la complexité du monde, le « faire » ne dit pas le « bien », sinon naïvement ! On ne peut se reposer sur l'idée que l'on sait déterminer la « bonne » réponse, une fois pour toutes. Il faudrait

11 Voir les cahiers de l'observatoire pour la fondation pour Genève . [www.fondationpour geneve.ch](http://www.fondationpourgeneve.ch).

plutôt affirmer que la seule certitude est d'avoir à s'interroger sur la valeur des actions. La seule permanence est dans la question éthique.

26 - Ce sera donc ma suggestion : que chaque instance actuellement partie prenante d'échanges économiques autour de la musique - de l'association non lucrative qui met à disposition des ateliers de répétition jusqu'à l'OMC, en passant par toutes les sociétés de gestion de droit - installe dans son organisation un dispositif doté de ressources suffisantes pour conduire le débat éthique, de manière documentée, libre, ouverte. Un dispositif permanent qui conduirait les personnes qui le souhaitent à dire leurs bonnes raisons de faire autrement et, par là, à nourrir la palabre sur le « plus » d'humanité. Un dispositif qui interrogerait les mouvements d'argent pour apprécier collectivement si les pratiques de fixation de prix, de taxations, de rémunérations, d'interdits, d'offres légales, de répartition de droit, etc..vont, ou non, dans le sens d'un gain de dignité, et pour qui. Un dispositif qui pourrait mettre en avant la qualité des relations entre les personnes et les multiples formes de réciprocité qui rendent la vie plus humaine. Un dispositif soucieux de valoriser l'expression démocratique pour tâtonner ensemble vers des solutions conduisant à « plus de libertés, plus de capacités, plus de responsabilités ». En somme, un dispositif chargé d'inscrire dans le débat public les enjeux de **l'éthique de la dignité** .

A chaque instance de prendre en charge ce dispositif éthique de palabre pour enrichir la discussion collective et rapprocher notre bateau du cap souhaité pour faire humanité ensemble.

N'ayons pas peur de la discussion sur« l'argent », n' ayons pas peur, non plus, du débat sur la « dignité ». Après tout, c'est l'enjeu politique premier que s'est donné l'Union européenne dès l'article 2 du Traité : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine,.. ». Ce n'est pas rien, ou alors c'est tristement vide. A chacun de le dire en jouant ou non, la carte de la dignité humaine comme éthique publique de la démocratie. ¹²

J.M. Lucas et Doc Kasimir Bisou
jmlucas285@free.fr et
<http://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir>
 6 décembre 2012

12 Je prends cette expression à Alain Renaut dans son ouvrage magnifique : « quelle éthique pour nos démocraties ».